

En exercice	Présents	Votants
58	32	32

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU MARDI 4 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à 18 heures 30, le comité syndical, convoqué le 24 février, s'est réuni, sous la présidence du Président, M. MOTTÉ dans les locaux du centre de loisirs au Châtelet-en-Brie ou en visioconférence.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les délégués représentant les communes suivantes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE :

*AUBEPIERRE : M. RÉMOND
LA CHAPELLE RABLAIS : M. DUBOIS
CLOS FONTAINE : M. PLADYS
FONTAINS : M. AUBRY
FONTENAILLES : M. RAMET
GRANDPUITS : M. DURAND (VISIO)
NANGIS : M. BRUNOT
RAMPILLON : M. DE VETTER*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX :

*ANDREZEL : M. RÉMOND
BLANDY-LES-TOURS : M. MOTTÉ
CHAMPEAUX : M. LAGÜES-BAGET (VISIO)
LE CHATELET-EN-BRIE : Mme ANESA
CHÂTILLON-LA-BORDE : M. CASEAUX (VISIO)
CRISENOY : Mme GONCALVES
ECHOUBOULAINS : M. DUFOUR
FÉRICY : M. DESPOTS
MOISENAY : M. PERRINO (VISIO)
SAINT-MÉRY : Mme KUBIAK (VISIO)
SIVRY-COURTRY : M. JULLEMIER
VALENCE-EN-BRIE : Mme CHEDRI*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSÉE MONTOIS :

VILLENEUVE-LES-BORDES : M. CHAINEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU :

MAROLLES-SUR-SEINE : M. FONTAINE (VISIO)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE :

*LIMOGES-FOURCHES : M. ROCHE
LIVRY-SUR-SEINE : M. BORDERIEUX (VISIO)
MELUN : Mme GRANGE (VISIO)
SAINT-GERMAIN-LAXIS : M. COUPEY (VISIO)
VAUX-LE-PÉNIL : M. MASSON
VOISENON : M. AGUIN*

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

*CHARTRETTES : M. GUIRAUD (VISIO)
SAMOREAU : M. CASCALES
VULAINES-SUR-SEINE : M. SIGLER (VISIO)*

EGALEMENT PRESENTE :

Mme CURTELIN, suppléante de la commune de Saint-Méry

La commune ci-dessus est déjà représentée par le titulaire. La suppléante représente les communes qui ne sont pas représentées de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

ABSENTS EXCUSES :

CLOS -FONTAINE : M. CLOGENSON – **SAINT-OUEN-EN-BRIE :** M. BLONDELLE – **BOMBON :** Mme TILLIETTE et M. VIDAL – **LE CHÂTELET-EN-BRIE :** M. BELFIORE – **CHÂTILLON-LA-BORDE :** M. COURVOISIER – **CRISENOY :** M. MEHAUT – **LES ECRENNES :** M. BRUNELLI-BRONDEX et M. GIRAUT – **MACHAULT :** Mme NORET – **LA GRANDE PAROISSE :** M. RIFFAUD – **BOISSETTES :** M. SÉGURA – **LIMOGES-FOURCHES :** M. CHARPENTIER – **MELUN :** M. RAVAUDET – **RUBELLES :** Mme LEFEBVRE et Mme GAGEY – **SAINT-GERMAIN-LAXIS :** Mme PUEL – **SEINE-PORT :** Mme VERON

EGALEMENT PRESENTS :

M JAMBET (Ingénieur du SM4VB) , M. BAUDIN (Agent technique du SM4VB) et Mme BORCARD (secrétaire du SM4VB)

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur DUFOUR

Le quorum étant atteint par 11 personnes en visioconférence et 21 personnes en présentiel. Monsieur Patrice MOTTÉ, Président, déclare que le comité syndical peut valablement délibérer.

2025/1 Convention entre le Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie et le Syndicat Intercommunal du Collège de Mormant pour la mise à disposition du matériel informatique, des redevances, des maintenances et abonnements aux logiciels

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que le SM4VB est propriétaire du matériel informatique et donc qu'il effectue le paiement des frais pour l'année 2025.

Considérant que le Syndicat Intercommunal du Collège de Mormant utilise ce même matériel informatique,

Il convient donc d'établir une convention financière pour le remboursement de ces frais engagés à raison du nombre d'heure qu'effectue Madame BORCARD pour chaque syndicat.

(5 heures par mois pour le Syndicat Intercommunal du collège de Mormant).

Le montant demandé au Syndicat Intercommunal du Collège de Mormant pour l'année 2025 s'élève à 378,53 € : (détail ci-après)

Les montants du tableau ci-dessous sont à diviser par 2.

« Chaque syndicat a son propre compte »

DESIGNATION	MONTANT TTC	SM4VB /2	COLLEGE / 2
Redevance IXCHANGE	415.12 €	207.56 €	207.56 €
Redevance CHORUS	150.70 €	75.35 €	75.35 €
TOTAL	565.82 €	282.91 €	282.91 €

Les montants du tableau ci-dessous sont calculés au prorata des heures de mise à disposition de la secrétaire, au syndicat du collègue.

« 146 heures par mois pour le SM4VB et 5 heures par mois pour le syndicat du collègue »

DESIGNATION	MONTANT TTC	SM4VB /151 h x 146 h	COLLEGE /151 h x 5 h
Abonnement Microsoft Office et antivirus	252.00 €	243.66 €	8.34 €
Forfait Interco Cloud	2 636.00 €	2 548.72 €	87.28 €
TOTAL	2 888.00 €	2 792.38 €	95.62 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention financière à intervenir avec le Syndicat Intercommunal du Collège de Mormant,

AUTORISE Monsieur le Président à signer et exécuter ladite convention jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Blandy-les-Tours, le 4 mars 2025

Le Président,
Patrice MOTTÉ

Le secrétaire de séance,
Philippe DUFOUR

Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie

SM4VB
1 rue des Petits Champs
77820 LE CHÂTELET-EN-BRIE
SIRET : 200 078 046 00014

Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie

SM4VB
1 rue des Petits Champs
77820 LE CHÂTELET-EN-BRIE
SIRET : 200 078 046 00014

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 077-200078046-20250304-2025_1-DE

NUMERO	LIBELLE	DATE	STATUT
1
2
3
4
5

Syndicat Mixte des Vallées de la Lige
2 rue des Fermes Granges
37400 CHATELAIN
02 53 41 11 11

Syndicat Mixte des Vallées de la Lige
2 rue des Fermes Granges
37400 CHATELAIN
02 53 41 11 11